

La Malbaie, le 28 octobre 2004

Cabinet du Ministre
Ministère de l'environnement
Edifice Marie-Guyart
675, boul. René Lévesque Est 3e étage
Québec, Québec G1R 5V7

Cabinet du Ministre
l'Environnement

2004-11-03

Objet: Demande de médiation et
Demande d'audience publique

Monsieur le Ministre,

Nous tenons à coeur notre emplacement, notre paysage et notre environnement. D'ailleurs, c'est pour ces raisons que nous vous faisons part de notre insatisfaction au projet proposé de la variante B.

Compte tenu que nous sommes situés à un point stratégique du tracé de la route 138, Bas de l'anse, et propriétaire du lot 351, considérant le fait qu'un projet d'étude d'impact d'une telle envergure soit réalisé, nous attirons votre attention sur l'intérêt que nous portons par rapport à notre milieu touché et que nous voulons avoir une belle qualité de vie.

Dans un premier temps, nous tenons à vous préciser qu'à notre demande nous avons reçu toute l'information nécessaire par le biais du BAPE et le Ministère des Transports représenté par trois personnes impliquées directement au projet.

Suite à cette présentation et aux informations colligées, nous sommes plus en mesure de comprendre et constater les faits, notamment le milieu visuel et biologique de notre emplacement qui est fortement touché par le déboisement recouvrant 2.3 hactres de superficies. Des impacts visuels tels que notre paysage et notre environnement seront fortement modifiés.

Les informations démontrent que le projet de la variante B nécessite des volumes de remblais particulièrement plus importants que la variante A, donc des coûts plus élevés. Cette différence est occasionnée par le changement d'axe du centre de la route. Le secteur du ponceau de la rivière à la Loutre de la route du Bas de l'anse et de l'intersection du Bas de l'anse seront très touchés par des volumes de remblais. Selon notre vision des faits, la route déplacée vers le nord de l'axe actuelle et l'intersection doivent être repensées, d'ailleurs, dans ce contexte, il manque de l'espace à faire une voie d'évitement sécuritaire venant de l'Est.

Dans une toute autre éventualité, les coûts seraient beaucoup moins élevés, il y aurait une plus grande marge d'espace à intégrer des voies d'évitement pour notre sécurité aux deux intersections au lieu d'une voie lente allant vers l'Est. Il est possible d'améliorer notre sécurité routière sans changer tout l'aspect visuel et en conservant notre environnement comme on l'aime.

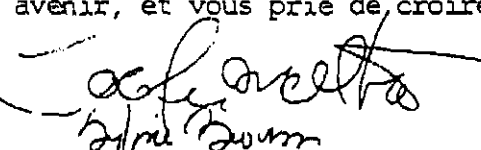
.12

De plus, nous constatons qu'un fossé d'une largeur importante de 20 pieds sera creusé à 2 mètres environ à partir de notre emprise actuelle. Donc, la localisation de notre propriété sera désavantagée étant trop près de ce fossé. Nous remarquons également que ce petit bout d'espace vert de 2 mètres ne nous appartiendra pas à moins que le Ministère nous le cède. Alors, qui aura la responsabilité d'entretenir ce bout de terrain et comment aurons-nous le plaisir d'embellir notre façade?

Nous constatons également que le climat sonore de notre propriété est le plus élevé c'est-à-dire 69 DBA comparativement aux autres résidences, il sera encore le plus élevé en 2018 c'est-à-dire 64 DBA. Cette mesure du niveau de gêne considéré Moyen n'est pas encore une mesure dite acceptable du niveau de qualité de l'environnement sonore et pourrait être améliorée en étant plus éloigné de la route.

Nous vous serions gré de prendre en considération notre demande de réévaluer le projet de la route du Bas de l'anse. Nous aimerions émettre ouvertement notre opinion et vous soumettre l'idée d'un éventuel tracé. C'est pourquoi nous vous faisons part de notre ouverture à une médiation et nous requérons la tenue d'une audience publique.

Nous vous remercions de porter une attention tout particulière à notre égard vis à vis l'ampleur de ce projet qui fait partie intégralement de notre avenir, et vous prie de croire à l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Jocelyn Maltais et
Sylvie Brown

/SB